

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 136

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Gignac-la-Nerthe - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.36.84**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 30 janvier 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2019) avec la commune de Gignac-la-Nerthe pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 29.678.311 € HT pour une subvention totale de 17.806.988 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 1.338.425 € pour un programme de travaux de 2.230.707 € HT, lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Gignac-la-Nerthe pour la tranche 2016, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- la majoration des opérations « mise en valeur des espaces publics et amélioration de la voirie » et « renforcement des moyens d'action de la police municipale », « construction de deux groupes scolaires et d'une cuisine centrale » ;
- la minoration des opérations « acquisitions foncières », « rénovation du patrimoine », « rénovation et mise aux normes des bâtiments publics » et « acquisition de véhicules utilitaires, équipements informatiques et gros matériels ».

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat 2015/2019, conformément au tableau annexé au rapport. Toutefois, elles conduisent à un rééquilibrage des affectations conformément à l'annexe 2.

Les opérations envisagées pour la tranche 2016 de ce contrat sont les suivantes :

- **MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS ET AMELIORATION DE LA VOIRIE**

La commune poursuit ses aménagements paysagers avec :

- l'acquisition de mobiliers urbains ;
- la création du parking rue de la République ;
- l'enfouissement de réseaux avenue Jean Jaurès et le Boulevard Victor Hugo ;
- la création de 400 m² de superficie commerciale et d'un parking attenant ;
- l'installation d'un guichet unique ;
- le déplacement de certains commerces Place des Templiers.

Le montant global de cette opération, prévue de 2015 à 2019 est estimé 8.570.716 €HT dont 2.000.000 €HT au titre de la tranche 2016.

La commune ne bénéficie d'aucune aide financière.

La subvention départementale totale pourrait s'élever à 5.142.431 € dont 1.200.000 € pour la tranche 2016.

- **ACQUISITIONS FONCIERES**

Dans le cadre de sa politique foncière, la municipalité souhaite poursuivre son programme d'acquisition :

La tranche 2016 correspond à l'achat des parcelles suivantes :

- AA N°56-58, AB n°1 et AZ n°37, sises quartier Bricard d'une superficie totale de plus d'1 hectare, classées en zone agricole ;
- AS 53-54 (bâties) d'une superficie 2.214 m² et AS 16-52-57-58-61-62-63 (non bâties) pour un total de 23.809 m², situées avenue de la Pousaraque. La commune envisagerait la construction d'une salle des fêtes et l'aménagement d'un parc avec un nouvel équipement public ;
- AO 443, située chemin du Billard. Cette parcelle de 2.900 m² permettra, outre la réalisation d'accès de voirie, la construction d'un équipement public tel qu'une halte-garderie ;
- AO 217 d'une superficie totale de 459 m², sise chemin du Vignon sur laquelle la commune prévoit de réaliser un équipement public de proximité et de stationnement ;
- AX 175 de 167 m², située 4 avenue de la République. Cette acquisition permettra de redynamiser la rue commerçante de l'avenue et d'offrir un stationnement en centre ancien.

Le montant global de cette opération, prévue de 2015 à 2019 est estimé 5.724.790 € HT dont 2.147.290 € HT au titre de la tranche 2016.

La commune ne bénéficie d'aucune aide financière.

La subvention départementale totale pourrait s'élever à 3.434.874 € dont 1.288.374 € pour la tranche 2016.

- **RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACTION DE LA POLICE MUNICIPALE**

Sur la commune de Gignac-la-Nerthe, un important dispositif de vidéo protection urbain est en cours de déploiement. La tranche 2016 correspond notamment à l'installation de 27 caméras dômes et fixes qui seront placés aux différents endroits suivants :

- rond-point de la Germaine, 2 caméras supplémentaires ;
- rond-point des Piélettes, enfouissement de réseaux de transport vidéo ;
- rond-point de la Viguière, 4 caméras supplémentaires ;
- boulevard de la libération, 2 caméras ;

- Ménage Neuf, 13 caméras ;
- services techniques municipaux, 4 caméras ;
- centre de supervision urbaine, 4 écrans d'affichage supplémentaires et d'un poste opérateur avec 2 écrans d'affichage.

Le montant global de cette opération, prévue de 2015 à 2016 est estimé 573.461 €HT dont 237.510 € HT au titre de la tranche 2016.

La commune ne bénéficie d'aucune aide financière.

La subvention départementale totale pourrait s'élever à 344.077 € dont 142.506 € pour la tranche 2016.

- **CONSTRUCTION DE DEUX GROUPES SCOLAIRES ET D'UNE CUISINE CENTRALE**

La ville de Gignac-la-Nerthe dispose de trois groupes scolaires et deux écoles maternelles qui aujourd'hui ont atteint leur capacité maximale d'accueil tant dans les classes que dans les salles de restauration.

C'est pourquoi, elle a décidé de se lancer dans la construction d'un nouveau pôle éducatif (pôle 1) comprenant :

- un groupe scolaire de 6 classes maternelles et 9 classes élémentaires, soit 435 élèves environ ;
- une cuisine centrale qui produira 1.350 repas quotidiens pour le groupe scolaire et 180 repas pour le portage à domicile ;
- un espace administratif qui accueillera la Direction Enfance, Jeunesse, Education, et Sport de la commune.

Ce nouvel équipement sera implanté sur un terrain jouxtant l'actuel centre de loisirs dénommé Nelson Mandela pour favoriser une mutualisation optimisée des locaux.

Par ailleurs, la commune souhaite offrir aux équipements scolaires et sportifs existants, notamment ceux situés en centre-ville, le même niveau d'usage que celui proposé par le futur pôle éducatif. Des études ont donc été nécessaires sur le réaménagement des groupes scolaires David Douillet et Marcel Pagnol (pôle 2), du gymnase Viguière et des espaces extérieurs attenants (parking, cheminement, bassin d'orage...).

Le montant total de cette opération, prévue de 2016 à 2019 est estimé 10.485.963 €HT dont 3.803.875 € HT au titre de la tranche 2016.

La commune ne bénéficie d'aucune aide financière.

La subvention départementale totale pourrait s'élever à 6.291.578 € dont 2.282.325 € pour la tranche 2016.

- **ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES, EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET GROS MATERIELS**

La ville de Gignac-la-Nerthe doit disposer d'un parc de matériels importants, indispensable à l'entretien de son patrimoine et à la réalisation de ses missions de services publics.

Suite à l'embauche de 2 policiers municipaux, la commune prévoit d'acheter un véhicule utilitaire supplémentaire de type « Duster ».

Elle doit également renouveler et agrandir une partie du matériel nécessaire à l'entretien de ses espaces verts et ses équipements sportifs. C'est ainsi qu'elle a prévu d'acquérir :

- 1 nettoyeur et un décompacteur brosse ;
- 1 tondeuse débrou-scarificateur autoportée 4x4 ;
- 4 débroussailleuses.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique jeunesse, la ville utilise des minibus afin d'emmener les jeunes Gignacais vers des activités extérieures. Actuellement, le développement de cette politique est freiné par le nombre réduit de véhicules. C'est pourquoi, l'acquisition d'un minibus supplémentaire de type « trafic passager » devient nécessaire.

Enfin, la commune envisage également d'acheter 4 journaux lumineux afin de tenir informée la population sur la vie communale.

Le montant global de cette opération, prévue de 2016 à 2018 est estimé 519.887 €HT dont 127.905 € HT au titre de la tranche 2016.

La commune ne bénéficie d'aucune aide financière.

La subvention départementale totale pourrait s'élever à 311.931 € dont 76.743 € pour la tranche 2016.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 8.316.580 €HT, réparti comme suit :

- Mise en valeur espaces publics et amélioration voirie.....	2.000.000 €HT
- Acquisitions foncières.....	2.147.290 €HT
- Renforcement moyens action police municipale.....	237.510 €HT
- Construction groupes scolaires et cuisine centrale.....	3.803.875 €HT
- Acquisition véhicules, gros matériels et informatiques.....	127.905 €HT
TOTAL	8.316.580 €HT

L'échéancier actualisé est le suivant :

– 2015 :	2.230.707 €HT
– 2016 :	8.316.580 €HT
– 2017 :	8.281.631 €HT
– 2018 :	5.566.675 €HT
– 2019 :	5.282.718 €HT
TOTAL	29.678.311 €HT

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 4.989.948 €, pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 17.806.988 € engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015 – 10127U au profit de la commune de Gignac-la-Nerthe en application de la délibération n°111 du 30 janvier 2015.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Gignac-la-Nerthe, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 4.989.948 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2015/2019, sur une dépense subventionnable de 8.316.580 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- m'autoriser à signer avec la commune de Gignac-la-Nerthe la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- approuver les affectations et leurs modifications conformément à l'annexe 2 du rapport.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

